

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 12 avril 2021, à 20 h, à huis-clos à la salle communautaire située au 3, 9^E Avenue, Daveluyville (dans les régions situées en zone orange ou rouge, la présence du public est interdite aux séances du conseil).

Comme la séance se fait à huis clos, la retranscription intégrale des délibérations est faite dans le procès-verbal.

SONT PRÉSENTS : M. Ghyslain Noël, maire
M. Raynald Jean, conseiller no. 1
M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
M. Réal Savoie, conseiller no. 3
M. Alain Raymond, conseiller no. 4
M. Roland Ayotte, conseiller no. 5
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

Ouverture de l'assemblée de La directrice générale, Mme Tammy Voyer et la greffière, Mme Pauline Vrain, assistent également à la séance.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

2021-04-43. Adoption de l'ordre du jour de **CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2021-04-44. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021 de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 mars 2021 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

2021-04-45. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2021 de **CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 30 mars 2021 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Suivi des dossiers MRC d'Arthabaska
M. Ghyslain Noël, maire, mentionne que lors de la rencontre du conseil de la MRC d'Arthabaska du 7 avril dernier, les points suivants ont été

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

abordés :

- œ Nomination d'un(e) membre à titre de délégué(e) touristique en remplacement de Mme Geneviève Destroismaisons à la Corporation économique de Victoriaville et sa région (CLD);
- œ Adoption de la recommandation pour la Ville de Daveluyville auprès de la CPTAQ quant à la demande d'autorisation pour le 1025 route Principale;
- œ Les balades gourmandes vont avoir une nouvelle formule. Les détails seront donnés ultérieurement.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2021-04-46.
Appui à Autisme
Centre-du-Québec
« Avril : mois de
l'autisme »

CONSIDÉRANT QUE Autisme Centre-du-Québec est un organisme à but non lucratif d'aide et d'entraide ayant pour mission de voir au respect des droits des personnes autistes et de promouvoir à tous les niveaux les services adaptés et adéquats pour celles-ci et leur famille;

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie Autisme Centre-du-Québec en décrétant « Avril : mois de l'autisme ».

Dépôt de la
ristourne de la
Mutuelle des
Municipalités du
Québec

La directrice générale dépose la lettre de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ) informant que la Ville a reçu une ristourne de 2 667 \$ relativement à l'année 2020.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2021-04-47.
Comptes du
16 mars au 12
avril 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 16 mars au 12 avril 2021 de la Ville de Daveluyville totalisant 404 878.71 \$;

CONSIDÉRANT QUE Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 16 mars au 12 avril 2021.

1ÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2021-04-48.
Adoption du
rapport annuel
d'activités 2020
dans le cadre du
schéma de
couverture de
risques de la MRC

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique

pour l'exercice précédent;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité que Ville de Daveluyville approuve le rapport annuel d'activités 2020 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2021-04-49.
Abrogation et remplacement de la résolution 2021-03-38. relatif à la location d'un tracteur pour remplacer la tractopelle (pépine)

CONSIDÉRANT la résolution 2021-03-38. qui autorisait la location d'un tracteur auprès de Agritex Victoriaville pour une durée de quatre (4) ans, en remplacement de la tractopelle (pépine) qui a besoin de réparations importantes;

CONSIDÉRANT QUE pour une telle transaction, la Ville doit demander des soumissions publiques sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2021-03-38. et de la remplacer par la présente, qui autorise la directrice générale à demander des soumissions publiques sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour l'acquisition d'un tracteur usagé, selon les termes et conditions convenus avec les membres du conseil.

2021-04-50.
Paiement du décompte progressif no. 7 – Libération des retenues - Projet de réfection des infrastructures sur la rue de la Gare, la 3^E Avenue, la 4^E Avenue et la 5^E Avenue Est

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-136. qui approuvait la soumission de Groupe Gagné au montant de 2 207 917 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la rue de la Gare, la 4^E Avenue, la 5^E Avenue Est et la 3^E Avenue;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-09-213. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 1 au montant de 421 465.32 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-233. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 2 au montant de 693 447.14 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-11-252. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 3 au montant de 564 870.17 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2019-12-274. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 4 au montant de 304 260.42 \$, qui incluait le paiement de 5% de la retenue;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-02-319. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 5 au montant de 105 492.51 \$, qui incluait le paiement de 5% de la retenue et qui autorisait les modifications au contrat au montant de 47 866.78\$, taxes incluses, pour un projet de 2 255 738.78 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-07-401. qui autorisait le paiement du décompte progressif no. 6 au montant de 52 140.71 \$;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Raynald Jean**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- D'autoriser Mme Tammy Voyer, à signer le décompte progressif no. 7 – Projet de réfection des infrastructures sur la rue de la Gare, la 3^E Avenue, la 4^E Avenue et la 5^E Avenue Est (DAVM-241086), produit par EXP en date du 19 mars 2021;

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- 2- D'autoriser la trésorière à émettre le paiement à Groupe Gagné pour le décompte progressif numéro 7, représentant la libération des retenues, établi au montant de 121 522.96 \$ incluant les taxes, relativement au projet mentionné ci-dessus, pour un projet total de 2 275 404.92 \$, taxes incluses.

HYGIÈNE DU MILIEU

2021-04-51.

Travaux en mécanique de procédé à l'usine d'eau du parc industriel de l'autoroute 20

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des travaux de mécanique de procédé dans le bâtiment de l'usine d'eau du parc industriel de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment appartient à la Ville de Daveluyville mais que le terrain appartient à la Société d'Initiative Économique du Grand Daveluyville et Victoriaville (SIÉGDV);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Roland Ayotte**, il est résolu à l'unanimité de mandater la firme Nordmec à faire les travaux nécessaires à l'usine d'eau du parc industriel situé le long de l'autoroute 20, pour un montant de 100 903.21 \$ taxes incluses, tel que soumissionné le 24 février 2021 (no. de soumission J20274P REV-1). Le montant sera pris à même les fonds du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). Le montant total des travaux sera facturé à la SIÉGDV qui devra rembourser le montant dans les trois (3) ans, capital et intérêts, à la Ville de Daveluyville.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

Mme Pauline Vrain, inspectrice adjointe en bâtiment, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de mars 2021, 16 permis ont été émis, totalisant 208 447 \$.

2021-04-52.

Corporation de la sauvegarde du Lac-à-la-Truite - Demande de subvention

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la sauvegarde du Lac-à-la-Truite est privée;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de la sauvegarde du Lac-à-la-Truite est un organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville encourage financièrement ce genre d'organisme;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville octroi une subvention pour l'année 2020 au montant maximal de 1 500 \$, sur preuve de pièces justificatives, en guise d'aide financière à la Corporation de la sauvegarde du Lac-à-la-Truite et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

2021-04-53.

Signature de la clause résolutoire pour les immeubles de la 5^E Rue

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-180. qui consentait la radiation du droit de résolution découlant de l'acte de vente publié sous le numéro 23 241 744, en raison de la construction des immeubles de la 5^E Rue;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Réal Savoie**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser Mme Lorraine Boutin, secrétaire de Me Noémi Drolet, notaire, à signer ledit acte de radiation pour et au nom de la Ville de Daveluyville.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2021-04-54.
Modification du
poste de Mme
Elyse Maheu

CONSIDÉRANT la résolution 2019-10-222. qui autorisait l'embauche de Mme Elyse Maheu à titre d'adjointe administrative au Centre sportif Piché;

CONSIDÉRANT QUE le poste a évolué avec le temps et qu'il y a lieu de modifier le poste pour refléter la réalité;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité de modifier le poste de Mme Elyse Maheu pour le renommer « Responsable des loisirs, de la culture et de la vie citoyenne », selon les termes et conditions convenus par le conseil municipal. Cette modification ainsi que les conditions sont rétroactives en date du 8 mars 2021.

LÉGISLATION

2021-04-55.
Avis de motion et
dépôt du projet
de règlement
relatif à la
dépense et
l'emprunt
concernant des
travaux
d'asphaltage de
la 5^E Rue et du
6^E Rang Ouest
pour une somme
n'excédant pas
655 100 \$

AVIS DE MOTION

Avis est donné par **Réal Savoie**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'asphaltage de la 5^E Rue et du 6^E Rang Ouest pour une somme n'excédant pas 655 100 \$.

Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2^EME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil et aucune question n'a été reçue par écrit par les citoyens, tel que prescrit dans l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020.

2021-04-56.
Fin de la séance
et levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 14.

Ghyslain Noël, maire

Pauline Vrain, greffière